VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
de la Vallée de l'Hérault

QUESACO ?

Le programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique à travers lequel une communauté de communes établit des objectifs et définit des actions pour permettre à tous les habitants de se loger correctement. Le PLH traite donc à la fois du parc privé, du parc public (logement social) et des solutions d'hébergement en direction de personnes qui rencontrent des besoins spécifiques (séniors, femmes victimes de violence...).

Il est composé :

- D'un diagnostic qui permet d'évaluer les besoins et les enjeux propres au territoire en matière de logement ;
- D'orientations stratégiques qui fixent des objectifs adaptés à ce diagnostic ;
- D'un programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

QUI ?

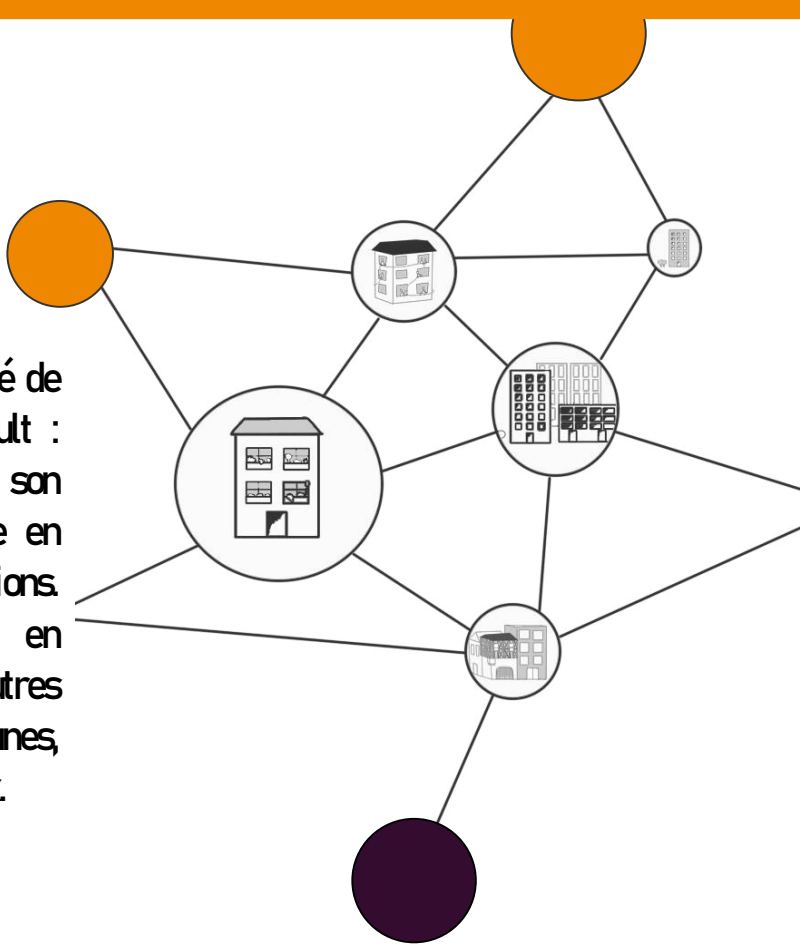

Le PLH est porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : c'est elle qui est responsable de son élaboration, puis d'animer la mise en œuvre concrète du programme d'actions. Pour ce faire, elle travaille en partenariat étroit avec les autres acteurs de l'habitat : les communes, l'Etat ou encore les bailleurs sociaux.

QUAND ?

Le PLH couvre une période de 6 ans. Lorsqu'il arrive à son terme, la communauté de communes en fait le bilan, met à jour le diagnostic de territoire et élabore une nouvelle version, adaptée aux évolutions sociales et sociétales. Le précédent PLH courait de 2017 à 2023, il a été prolongé jusqu'en 2025. Le nouveau PLH sera valable pour la période 2025-2031.

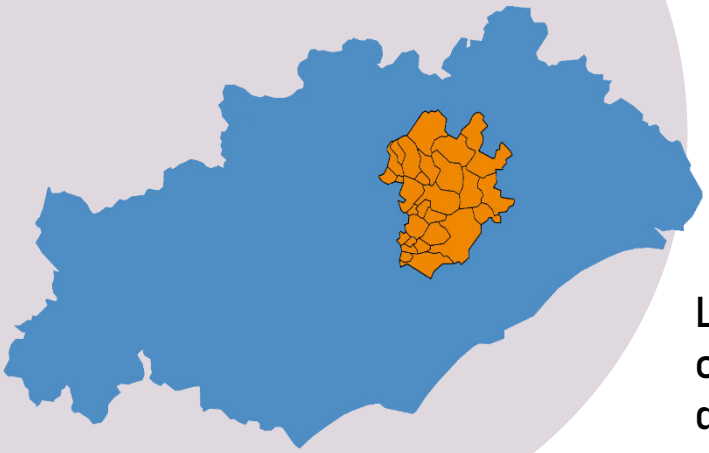

OÙ ?

Le PLH concerne les 28 communes de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

COMMENT ?

Pour élaborer des politiques publiques adaptées aux besoins en logement et en hébergement des habitants de la Vallée de l'Hérault, la communauté de communes travaille pendant plusieurs mois pour établir le bilan de l'actuel PLH et évaluer les nouveaux besoins du territoire. Elle prend en compte : la composition des ménages, leurs aspirations et leurs capacités à se loger en fonction de leurs revenus, les secteurs géographiques les plus attractifs, les types de biens les plus demandés... Pour ce faire, elle va à la rencontre des acteurs de l'habitat, mais aussi des élus et des habitants du territoire.

Ainsi, plusieurs canaux sont prévus pour permettre aux citoyens de s'exprimer et de participer au diagnostic territorial qui permettra d'élaborer un PLH au plus proche des besoins des habitants de la Vallée de l'Hérault.

UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Pour un habitat qui accompagne les transitions écologiques et sociétales.

- Prendre pleinement en compte l'enjeu climatique : modes constructifs vertueux, qualité énergétique du bâti, matériaux mobilisés en circuits courts....
- Réinvestir les friches urbaines, mobiliser les logements vacants, produire de l'habitat adapté aux attentes d'aujourd'hui pour améliorer l'attractivité des cœurs de villages.
- Contrôler l'étalement urbain et limiter les déplacements en voiture.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti de la Vallée de l'Hérault.
- Répondre à la diversification des besoins en logement qu'engendrent les évolutions de la société et des modes de vie (avancée en âge, séparations, décohabitation des jeunes...).
- Accueillir de nouveaux habitants et aussi permettre à ceux qui sont là de rester, notamment les jeunes ménages.
- Permettre aux ménages modestes de se loger dignement, face à des prix de l'immobilier de plus en plus élevés.

Pour plus de renseignement contacter le Service habitat de la CCVH:

attractivite.territoriale@cc-vallee-herault.fr

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLACE
Coopérative Conseil